

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Berne, le 11 mai 2016

## Les producteurs suisses de lait ouverts à la discussion

***Lors de sa séance du 11 mai 2016, le comité central de la Fédération des Producteurs Suisses de Lait (FPSL) s'est penché sur la situation extrêmement difficile et tendue qui règne sur le marché du lait de centrale, en vue du sommet du lait annoncé pour le 27 mai. L'accent sera mis, d'une part, sur les mesures politiques et, d'autre part, sur les possibilités d'agir sur le marché.***

### *Direction*

Le comité central de la FPSL a traité en profondeur la situation précaire et les perspectives peu réjouissantes des producteurs de lait de centrale, dont beaucoup voient leur existence économique menacée. Au vu du contexte, le comité central prend très au sérieux les critiques provenant de diverses régions, notamment à l'égard des activités de la FPSL. Il poursuivra ses efforts pour adopter toutes les solutions réalisables.

Weststrasse 10  
Case postale  
CH-3000 Berne 6

### **Moyens éprouvés**

Les mesures suivantes ont été estimées efficaces et seront poursuivies:

- La FPSL organise des rencontres régulières avec les plus hauts représentants de l'Union suisse des paysans (USP). On a constaté que les mesures ne peuvent être appliquées que si l'on fait front commun. Les questions et les critiques concernant le marché laitier formulées par certains membres de l'USP ont ainsi pu être traitées et les revendications politiques harmonisées.
- Au sein de l'IP Lait, la FPSL s'engage activement pour la mise en œuvre de la segmentation, conformément à la décision prise à ce sujet. Les décisions de la commission des sanctions de l'IP Lait entraîneront des corrections là où cela s'avère nécessaire conformément aux règlements.
- Les mesures saisonnières d'allègement du marché menées par LactoFama AG seront poursuivies jusqu'à fin mai, conformément au calendrier. Elles permettent d'exporter immédiatement 4000 tonnes d'équivalents beurre. Les organisations de commercialisation doivent néanmoins mettre en œuvre d'autres mesures en raison de la baisse des ventes (p. ex. renonciation volontaire à livrer du lait).
- La solution de remplacement de la "loi chocolatière" élaborée par la FPSL suscite une grande approbation et a de fortes chances d'être mise en œuvre. On continuera à travailler activement sur ce projet.
- La mesure exceptionnelle "Swiss milk inside", qui a remporté un grand succès en 2015, sera menée à nouveau cet été, dans une envergure réduite.

### **Le sommet du lait: une mesure d'accompagnement**

Le comité central de la FPSL estime qu'une amélioration durable de la situation sur le marché du lait de centrale ne pourra être obtenue que par la mise en œuvre de mesures tout au long de la chaîne de création de valeur. C'est pourquoi la FPSL, l'USP et l'Interprofession du lait (IP Lait) organisent, le 27 mai 2016, un sommet réunissant les représentants des acteurs de la filière laitière et de la Confédération, sur la colline du Gurten à Berne. L'objectif est que tous les participants manifestent leur soutien envers la place de production suisse et le produit de qualité qu'est le lait suisse. On pourra ainsi établir une base pour la future collaboration entre les

Téléphone 031 359 51 11  
Télécopie 031 359 58 51  
smp@swissmilk.ch  
www.swissmilk.ch

**swissmilk**

partenaires de la branche et la formulation de revendications communes concernant le cadre politique afin de garantir la pérennité de la place de production suisse.

Actuellement, les principales revendications sont les suivantes:

- Aménagement concret de la solution de remplacement de la "loi chocolatière" dans la loi sur l'agriculture, prenant expressément en compte les intérêts de l'économie laitière suisse.
- Hausse des contributions SRPA grâce à un transfert des contributions écologiques disproportionnées vers les contributions à une détention respectueuse des animaux et modification du programme.
- Augmentation de l'attrait du programme PLVH par la prise en compte d'une plus grande quantité de fourrages grossiers indigènes (p. ex. maïs plante entière) dans la ration.
- Suppression rapide des règlements et des prescriptions inutiles qui impliquent une grande charge financière et administrative.

**Renseignements:**

**Hanspeter Kern**, président

079 418 52 16

**Kurt Nüesch**, directeur

079 661 41 59

4'1000 signes (espaces comprises)

[www.swissmilk.ch](http://www.swissmilk.ch)

